

L'ADRESSE

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENCES ET CHSLD PRIVÉS DU QUÉBEC

01 PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

04 COIN FORMATION

05 ZONE GESTION

08 PLACE CHSLD

09 VOISINAGE

11 QUARTIER BIEN-ÊTRE

12 LA SOURCE

13 SAVIEZ-VOUS QUE...



PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

Les « dossiers chauds » de l'ARCPQ : tour d'horizon

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

*Comme partout ailleurs, l'été marque une trêve dans les différentes actions que nous devons entreprendre pour réagir aux initiatives de divers organismes de décision. Au cours du printemps 2006, l'ARCPQ a traité simultanément de nombreux dossiers dont l'impact pourrait être majeur sur les gestionnaires de résidences et de CHSLD. En cette veille de vacances estivales, alors que tout autour, le rythme ralentit, où en sont ces grands dossiers ? Et quels sont les gestes que nous avons posés pour en influencer l'évolution ? Des spécialistes de ces questions sont venus en informer les membres de l'ARCPQ réunis en assemblée générale à Québec, le 14 juin dernier. Il nous a semblé important que les lecteurs de **L'adresse** en soient eux aussi informés.*

1) La TPS

En février dernier, l'Agence du revenu du Canada (ARC) faisait connaître son interprétation de l'application de la TPS dans un avis intitulé *Incidence de la TPS/TVQ sur la construction ou l'achat d'un établissement de soins pour bénéficiaires internes et sur l'exploitation d'un tel établissement*. Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration confiait à Monsieur Laurier Côté, directeur principal des taxes indirectes chez *Samson Bélair Deloitte & Touche*, le mandat de développer la position de l'ARCPQ au sujet de cet avis.

Selon le document présentant cette position, l'ARCPQ accueille favorablement le fait que l'Agence du revenu du Canada clarifie l'application de la TPS à certains égards, mais constate que de nombreuses préoccupations de ses membres ne trouvent pas de réponse dans l'avis de l'Agence. La première de ces préoccupations en est une de conformité, mais les gestionnaires de résidences et de CHSLD aimeraient que soit réduite la lourdeur administrative liée à la gestion de la TPS et que le risque relié à l'interprétation de règles complexes soit diminué. Les membres sont également préoccupés par les coûts supplémentaires liés à la perception de la TPS puisqu'en bout de ligne, c'est le résident qui déboursa, directement ou indirectement, pour la taxe de vente. Cette préoccupation est encore plus grande au Québec, où la TVQ s'ajoute au fardeau de la TPS.

La position de l'ARCPQ a été soumise à l'ARC le 27 avril 2006 et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. À l'occasion de l'assemblée générale, monsieur Côté a présenté aux membres les principaux enjeux de ce dossier et expliqué les démarches que l'ARCPQ devrait bientôt entreprendre auprès des deux niveaux de gouvernement.

2) Les coûts des services

Dans le cadre des transformations qui s'opèrent actuellement dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'ARCPQ entend agir comme chef de file en identifiant des solutions novatrices et les conditions requises pour l'instauration d'un réel partenariat public-privé. C'est pourquoi l'Association a

sollicité les services de la firme CIM – *Conseil en immobilisation & management inc.* et lui a confié le mandat suivant :

Brosser un portrait de la situation actuelle, à l'échelle du Québec, de l'hébergement dans le secteur privé des personnes en perte d'autonomie, pour ensuite entamer des discussions avec les instances gouvernementales dans le but de développer conjointement une politique efficace et durable sur les ententes de services entre les propriétaires de résidences pour personnes âgées et le MSSS.

Cette étude porte, notamment, sur les types d'ententes de services que détiennent les membres de l'ARCPQ, leur nature, leur durée ainsi que leurs conditions organisationnelles et financières (taux contractuels). Un questionnaire a déjà été envoyé à plusieurs membres et des entrevues téléphoniques ont été effectuées auprès de certains répondants choisis dans le but d'obtenir un échantillon représentatif des caractéristiques des différents membres de l'Association.

Les responsables de l'étude chez CIM formuleront leurs recommandations dans un rapport final qu'ils remettront à l'automne. Le 14 juin dernier, ils n'ont pu livrer que des informations très préliminaires car comme les données ne sont pas encore compilées, elles n'ont évidemment pas encore pu être analysées.

3) Les unités de classification de la CSST

Rappelons que l'ARCPQ s'est mobilisée face à la proposition de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) d'une nouvelle classification des résidences privées avec services pour personnes âgées qui augmentait considérablement le coût moyen des cotisations pour bon nombre de propriétaires. L'Association a donc donné à deux experts-conseils, M^e Bernard Cliche et M. Claude Plamondon, actuaire, le mandat d'analyser la situation et de faire des recommandations au conseil d'administration.

Suite à la page 2

- Plusieurs projets pour aînés déjà réalisés. Services personnalisés partout au Québec à prix compétitifs !

- Services d'architecte seulement ou équipe de travail (architecte, ingénieur et entrepreneur).

- Perspectives couleurs, modelage 3D et documents promotionnels pour votre projet.

- Construction tout sur le site ou préusinée.

www.tellier-architecte.com
Tradition - Innovation - Communication



Votre spécialiste en résidences pour aînés !

Michel Tellier
ARCHITECTE

1 888 759-3093

Visitez notre site Internet!!!

L'ARCPQ a ensuite déposé un mémoire à la CSST faisant valoir que, tout en considérant nécessaire cette réforme longtemps attendue, l'augmentation du coût moyen des primes par 100 \$ de masse salariale lui apparaissait injustifiée et inacceptable. Elle faisait également valoir que cette proposition témoignait d'une méconnaissance totale du réseau d'hébergement privé pour personnes âgées. L'Association a donc demandé à la CSST de reporter sa décision et de procéder à une analyse détaillée de ce secteur d'activité, pour que la nouvelle classification soit vraiment conforme à la réalité des résidences et que les nouveaux taux soient équitables pour leurs propriétaires.

Après avoir obtenu un moratoire d'un an, nous avons demandé à M. Plamondon de nous aider dans l'élaboration d'un plan de travail pour établir des distinctions entre les résidences privées avec services pour personnes âgées, selon la nature des services qu'elles offrent et le niveau d'encadrement et de formation qu'elles assurent. Quelques membres provenant de différents types de résidences ont accepté de former un comité de travail qui aura pour mandat de soumettre des recommandations au conseil d'administration de l'Association. Ces recommandations devront tenir compte de la définition que donne la CSST pour classer un employeur dans une ou plusieurs unités en se basant sur la nature de l'ensemble des activités que son entreprise exerce. C'est M^e Bernard Cliche qui a entretenu les membres de ce dossier lors de l'assemblée générale annuelle à Québec.

4) Les nouvelles règles d'application du crédit d'impôt

Dans son discours du budget, le ministre du Revenu du Québec, Michel Audet, annonçait en mars dernier les nouvelles règles d'application du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées qui seront en vigueur en janvier 2007. Rappelons que, lors d'une rencontre avec les représentants du ministère des Finances, le 3 février, l'ARCPQ avait notamment insisté sur l'importance de ce programme pour les personnes âgées qui reçoivent des services et demandé que soit haussé le pourcentage des dépenses admissibles au crédit d'impôt. Nous avons également fait valoir le bien-fondé du mode d'administration actuel du programme et proposé des moyens de remédier aux problèmes qui se posent, tout en rappelant le soutien que nous avons apporté à nos membres pour en faciliter l'application.

Les principaux changements annoncés portent, entre autres, sur de nouveaux mécanismes de gestion du programme et sur l'injection d'une somme de 54 millions de dollars supplémentaires devant permettre à un plus grand nombre de personnes âgées de l'utiliser. Ces modifications préoccupent vivement les membres de l'ARCPQ, comme en témoignent les nombreuses questions posées à ce sujet au cours de la session d'information précédant l'assemblée générale. Ils ont, notamment, demandé à la personne déléguée par le ministère du Revenu de leur apporter des clarifications au sujet de l'application de la nouvelle franchise de 300 \$ et lui ont fait part de leur inquiétude au sujet du rôle qui leur serait réservé après l'entrée en vigueur de ces modifications. ■

Mot de la directrice générale

PAR MARIETTE L. LANTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nous avons été interpellés de toutes parts, au cours de l'année 2005-2006, dans différents dossiers à caractère financier ou encore concernant l'offre et l'organisation des services d'aide et de soins dans les différents milieux.



En matière de représentations politiques, nous avons poursuivi nos efforts pour que soit reconnue l'expertise spécifique du réseau privé d'habitation et d'hébergement des personnes âgées au Québec. Nous avons fait valoir auprès des décideurs qu'il serait inacceptable d'imposer au milieu de vie que le réseau privé offre aux personnes âgées des règles qui appartiennent au réseau public de la santé et des services sociaux. L'occasion nous a aussi été donnée de saisir le premier ministre Jean Charest de l'importance, voire de l'obligation pour l'appareil gouvernemental d'associer l'ARCPQ aux différents travaux qui la concernent ou qui risquent d'avoir un impact sur le fonctionnement et la stabilité du réseau privé. Nous lui avons réaffirmé notre engagement à collaborer de façon soutenue à toute activité concernant nos membres ayant une incidence sur les personnes âgées vivant dans leurs milieux.

Nous avons également participé à la consultation gouvernementale sur les critères socio-sanitaires de certification des résidences privées et sommes demeurés très présents auprès de plusieurs ministères, organismes gouvernementaux, associations de la santé et groupes représentant les aînés. De plus, nous continuons à travailler de concert avec des consultants dans différents dossiers concernant les unités de classification de la CSST, les coûts des services et les différentes ententes de services conclues avec le MSSS ainsi que l'application des taxes indirectes, notamment la TPS. Plusieurs membres ont déjà été sollicités pour répondre aux sondages et questionnaires élaborés sur ces différents sujets.

Sur le plan des communications, le journal de l'ARCPQ, *L'adresse*, a connu un développement enviable et amélioré sa distribution au cours de sa première année de publication grâce à la contribution de ses annonceurs. De plus, nous avons remis à chaque membre son certificat d'appartenance et l'énoncé de principes éthiques de l'Association qui a d'ailleurs été traduit en anglais. Notre site Internet a également subi une transformation substantielle et nous poursuivons son développement.

J'ai été très présente dans les médias d'information, notamment lors du dépôt du plan d'action sur les services aux personnes âgées en perte d'autonomie du ministre Couillard et chaque fois qu'un journaliste demandait une entrevue pour discuter de tout sujet d'intérêt qui nous concerne. Nous avons aussi consacré beaucoup de temps et d'énergie aux problèmes liés à la prestation des services pharmaceutiques dans les résidences privées.

En ce qui a trait aux programmes de formation, mentionnons le *Programme d'assistance aux aînés* destiné aux préposés qui s'implante

dans plusieurs régions et qui est en voie d'atteindre sa vitesse de croisière. Le *Programme de formation des gestionnaires* développé conjointement avec l'Université de Sherbrooke est aussi très bien accueilli et semble répondre aux besoins concrets de ceux et celles qui s'y sont inscrits, comme en témoigne leur taux élevé de satisfaction.

Nous organisons maintenant des minicolloques régionaux sur différents sujets intéressant les membres. De plus, l'ARCPQ a obtenu une licence de 3 ans qui l'autorise à offrir le programme de *Gestion des risques* sur vidéo dans toutes les provinces canadiennes à la recherche d'outils français pour leurs milieux francophones. Enfin, je copréside la *Table de concertation de la formation de la main-d'œuvre dans les résidences privées d'hébergement pour personnes âgées du Québec*.

Nous avons signé avec un **partenaire majeur**, COLABOR, une entente qui nous permet d'offrir un programme d'achat alimentaire comportant des réductions significatives sur bon nombre de produits. Malgré certains problèmes de coordination à ses débuts, ce programme connaît une croissance très satisfaisante. Il en va de même du programme d'assurance biens et responsabilités civiles et professionnelles de notre autre **partenaire majeur**, Lyras, qui est maintenant accessible à tous les membres.

Des ententes ont aussi été négociées par l'ARCPQ avec différents **fournisseurs** offrant des avantages réels aux membres et à l'Association. De plus, une importante entente d'une durée de trois ans a été conclue avec le cabinet *Cain Lamarre Casgrain Wells*. Ces avocats répondront aux questions d'ordre juridique des membres dans chaque région et une heure de consultation par année est offerte gratuitement à tous les membres.

Au chapitre du **soutien aux membres**, tous les permanents savent qu'ils doivent répondre rapidement à toute demande d'information. Chaque plainte est traitée avec célérité, en respectant rigoureusement les règles de la confidentialité. De plus, pour obtenir un portrait statistique précis des membres et répondre aux demandes qui affluent, nous avons revu nos bases de données avec un programmeur professionnel et informatisé nos formulaires de demandes d'adhésion, d'inscription et de réinscription.

Après chaque réunion du conseil d'administration, j'informe les représentants régionaux des principales décisions qui ont été prises dans le cadre d'une conférence téléphonique et je prends le pouls des réalités régionales du moment. Nous continuons aussi à soutenir les CHSLD pour les aider à se conformer aux obligations légales de l'agrément et de la gestion de la qualité. En outre, nous poursuivons nos efforts pour augmenter nos effectifs, particulièrement chez les anglophones dont nous souhaitons nous allier l'expertise.

Rappelons, enfin, que l'**Amicale de golf 2005** et le **Congrès d'orientation 2005** se sont avérés de réels succès. Je peux d'ailleurs affirmer que le plan triennal adopté à l'automne 2005 dans la foulée du congrès est en voie de réalisation et que nous respectons l'échéancier de la majorité des objectifs fixés.

Nous n'aurions pu abattre tout ce travail sans l'engagement des employés permanents et l'apport de nombreux bénévoles. Merci à tous. Votre collaboration, votre engagement et votre fidélité nous sont indispensables. ■

RONA

LE RÉSEAU DE SPÉCIALISTES POUR
L'ENTRETIEN, LA RÉNOVATION
ET LA DÉCORATION DE VOS
RÉSIDENCES.



Profitez des escomptes exclusifs pour
les membres de l'ARCPQ!

5 à 10 % sur certains produits*

Pour nous rejoindre, composez le :
1 877 599-5900 poste 5393

* détails sur la brochure de l'entente disponible dans un des magasins participants.

Mot du président

PAR ROBERT LAPLANTE, PRÉSIDENT

Avec mon entrée en fonction le 2 juin 2005, date de notre assemblée générale annuelle, plusieurs dossiers étaient déjà en marche et d'autres n'attendaient que d'être activés. Je vous avais fait part de ce qui m'apparaissait alors représenter les principaux enjeux de 2005-2006. À titre de rappel, il me semblait nécessaire de travailler à augmenter notre pouvoir d'influence grâce à une présence soutenue dans les couloirs gouvernementaux, de prendre le leadership dans différents dossiers à caractère politique et d'améliorer notre force de représentation en augmentant notre nombre d'adhérents.

Mais au-delà d'augmenter l'affiliation, il importait également de fidéliser tous les membres qui forment déjà nos rangs en leur offrant une écoute régulière et en proposant des solutions pour satisfaire leurs besoins, ainsi qu'en développant des ententes de partenariat dont les retombées pouvaient être considérables, tant pour chacun d'eux que pour consolider les assises financières de l'ARCPQ.

Devant cet éventail de sujets à traiter, j'ai voulu que le conseil d'administration tienne une session de travail intense pour revoir la planification stratégique qui avait été adoptée en janvier 2004, ainsi que la planification triennale. Le conseil d'ad-



En terminant, je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont accepté généreusement de s'impliquer dans les nombreuses activités de l'Association. Je suis aussi reconnaissant aux membres du conseil d'administration de leur confiance et de leur appui, à la directrice générale, Mariette L. Lanthier, de son inépuisable énergie et aux employés permanents, de croire à ce qu'ils font. Sans leur contribution, nous ne pourrions être présents sur autant de fronts. ■

Avec la réduction du conseil d'administration à 12 gestionnaires, il nous est apparu essentiel de revoir en profondeur les règlements généraux de l'ARCPQ, compte tenu des nombreuses ambiguïtés qu'on y rencontrait.

ministration s'est alors réuni pendant 2 jours en octobre 2005. Lors de cette rencontre, nous avons redéfini les orientations d'une planification triennale 2006-2009 et précisé les objectifs à poursuivre, ainsi que les moyens de les atteindre.

Développer le nombre d'adhérents et fidéliser nos membres, favoriser l'adaptation du réseau privé aux défis d'envergure, positionner l'ARCPQ comme un acteur incontournable en hébergement pour les aînés au Québec, représentent en somme les trois principales orientations qui servent de guides à la permanence afin de lui permettre de réaliser la mission de l'ARCPQ.

Pour ce faire, nous devons nous assurer que la structure organisationnelle était en mesure d'y répondre. Nous avons donc revu l'organigramme qui présente maintenant deux coordinations, soit celle des affaires administratives et celle des affaires publiques. Nous nous sommes également assurés que pour l'année 2006-2007, la masse salariale allouée permettrait de consolider ces deux coordinations dans le but de mieux soutenir la directrice générale.

Avec la réduction du conseil d'administration à 12 gestionnaires, il nous est apparu essentiel de revoir en profondeur les règlements généraux de l'ARCPQ, compte tenu des nombreuses ambiguïtés qu'on y rencontrait. Par conséquent, le conseil d'administration a confié un mandat à la firme *Monette, Barakett, Lévesque, Bourque & Pedneault* et nous avons délégué cette tâche à Mme Sylvie Ferland, parajuriste spécialisée en droit corporatif des organismes sans but lucratif.

Les principales modifications apportées aux règlements actuels concernent, entre autres, la description des membres et les critères d'admissibilité à titre de membre de l'Association et de membre du conseil d'administration, tout en traitant également de la durée des mandats, du mode d'élection, du vote et de la procuration. Ces nouveaux règlements généraux ont été adoptés par les membres réunis en assemblée générale le 14 juin dernier.

COMITÉ DE RÉDACTION ET DE COORDINATION Association des Résidences et Chsld Privés du Québec

Mariette L. Lanthier
Directrice générale

Danièle Marchand
Coordonnatrice, gestion de la qualité

Enigma communications
Geneviève Kieffer Després
Conseillère, communications

COLLABORATEURS
Mathieu Divay
Céline Germain

RÉVISION
Lisanne Le Tellier

GRAPHISME
Enigma communications

PUBLICITÉ
Maria Remiggi
Coordonnatrice, ventes et marketing

Téléphone : 514 526-3777, poste 240
Télécopieur : 514 526-2662
Courriel : mremiggi@arcpq.org

IMPRESSION
Au Point Reprotech

L'adresse est publiée par :



2325, rue Centre
Bureau 307
Montréal (Québec)
H3K 1J6

Téléphone : 514 526-3777
Sans frais : 1 888 440-3777
Télécopieur : 514 526-2662

SÉRÉNITÉ OR

LE PROGRAMME D'ASSURANCE **EXCLUSIF** AUX MEMBRES DE L'ARCPQ



BEAUCOUP PLUS COMPLET ET TELLEMENT PLUS AVANTAGEUX

- Tarification exclusive et très avantageuse
- Formule tous risques sur les bâtiments et les biens (équipements)
- Couverture en responsabilité civile générale pour le personnel soignant
- Couverture en responsabilité professionnelle des administrateurs et des dirigeants
- Et d'autres protections exclusives

Nouveau !
Ces avantages sont maintenant offerts aux CHSLD

LLLL
LLLL
LLLL
LLLL
GROUPE LYRAS

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

Fournisseur du programme d'assurance de l'Association des Résidences et CHSLD Privés du Québec

Pour plus d'information sur le programme, composez le
1 800 667-8012 ou visitez le **www.groupelyras.com**.

Le Groupe Lyras est l'un des plus importants
courtiers d'assurance du Québec.

COIN FORMATION

Importante étude sur les besoins de formation du personnel œuvrant auprès des personnes âgées

PAR CÉLINE GERMAIN, CONSEILLÈRE À LA FORMATION

COORDONNATRICE DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LES BESOINS DE FORMATION DU PERSONNEL ŒUVRANT AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

Depuis septembre 2004, l'ARCPQ participe aux travaux de la *Table de concertation sur les besoins de formation du personnel œuvrant auprès des personnes âgées*. Ce groupe de travail réunit la plupart des personnes concernées par cette problématique, soit le Secrétariat aux aînés (à qui l'on doit cette initiative), les principales centrales syndicales (CSN, CSD, FTQ), les différentes associations de préposés aux bénéficiaires, le Réseau québécois des OSBL d'habitation, la FADOQ – Mouvement des Aînés du Québec, l'Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association de résidences familiales pour les aînés du Québec (ARFAQ) et la Société pour personnes âgées en résidences (SPAR). La directrice générale de l'ARCPQ, Mariette L. Lanthier, en assume la coprésidence avec le vice-président à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, Jeff Begley.

La Table de concertation se penche sur les conditions de travail et les besoins du personnel œuvrant auprès des personnes âgées afin de s'assurer qu'il sera disponible et formé adéquatement pour répondre aux nombreux besoins de soutien qui se manifesteront au cours des prochaines années. Elle a récemment obtenu l'appui financier d'Emploi Québec afin d'entreprendre une vaste étude sur le sujet qui lui permettra d'approfondir sa connaissance de ce secteur d'emploi, d'en cerner les besoins

actuels et de faire des projections au sujet de ses besoins futurs. La Table de concertation effectuera donc une enquête qui prendra la forme d'entrevues individuelles ou de groupes dans toutes les régions du Québec et qui sera accompagnée d'un sondage.

Au cours de l'automne, plus de 2 500 résidences de toutes les tailles seront contactées pour y participer et environ 250 entrevues seront réalisées sur tout le territoire québécois. Au terme de cette étude, la Table aura tous les outils en main pour recommander des moyens permettant de valoriser ce secteur d'emploi et de former du personnel compétent, prêt à offrir des services de qualité aux personnes âgées du Québec. Nous comptons sur votre collaboration ainsi que sur votre participation active à ce projet et vous informerons régulièrement de l'évolution de ces travaux.

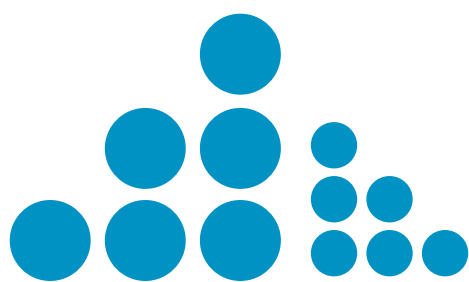
La Table de concertation assurera également le suivi du programme de formation de 80 heures lancé il y a peu de temps par la *Commission scolaire des Navigateurs* en collaboration avec l'ARCPQ. D'autres mandats pourraient lui être confiés, cette table devenant un levier important pour assurer la qualité des services auprès des personnes âgées. ■

D'autres commissions scolaires s'ajoutent à celles qui offrent le programme de formation des préposés

Depuis que nous avons publié, dans l'édition d'avril 2006, la liste des commissions scolaires offrant le programme de formation des préposés travaillant en résidence ou en CHSLD privé, huit autres commissions scolaires se sont ajoutées à la liste. Voici leurs noms, accompagnés de celui du ou de la responsable du programme ainsi que leurs coordonnées.

01 : Bas St-Laurent	Deroy, Geneviève – CS des Phares Duhaime, Manon – CS Kamouraska-Rivière-du-Loup St-Amand, Nathalie – CS Monts et Marées Tremblay, Johanne – CS du Fleuve et des Lacs	424, Avenue Ross, C.P. 3424, Rimouski, G5L 7P3 30, rue Delage, Rivière-du-Loup, G5R 3N8 455, Avenue St-Rédempteur, Matane, G4W 1K7 9, Notre-Dame Est, Trois-Pistoles, G0L 4K0	418 722-4922 418 863-4891 418 566-2500 poste 2071 418 851-3535 poste 243	genevieve_deroy@csphares.qc.ca duhaimem@cskamloup.qc.ca nstamand@csmm.qc.ca tremblayjo@csfleuve-et-lacs.qc.ca
11 : Gaspésie – Iles de la Madeleine	Francœur, Josée – CS René Levesque Cassivi, Jean-Pierre – CS des Chics Chocs	145, Avenue Louisbourg, Bonaventure, G0C 1E0 102, rue Jacques-Cartier, Gaspé, G0C 1R0	418 534-3003 poste 255 418 368-3499 poste 237	josee.francoeur@csrl.net jean-pierre.cassivi@cschic-chocs.net
15 : Laurentides	Leblanc, Danielle – CS des Laurentides	36, rue Brissette, Ste-Agathe-des-Monts, J8C 1T4	819 326-8911 poste 4100	dessommets@cslaurentides.qc.ca
13 : Laval	Ross, Jocelyn – CS de Laval	2875, boul. Industriel, Laval, H7L 3V8	450 662-6704	jocelyn@groupe-formacle.qc.ca

Par ailleurs, l'indicatif régional de la *Commission scolaire de la Baie-James*, qui a été publié dans le numéro d'avril du journal, était malheureusement inexact. Le numéro de téléphone de la responsable du SAE de cette commission scolaire, située dans la région 10, Nord du Québec, est le **418 748-7621**, poste 3336. ■



L'ÉVÉNEMENT

Du 25 au 27 octobre 2006
Au Manoir Saint-Sauveur

L'ÉVÉNEMENT (CONGRÈS ANNUEL DE L'ARCPQ)

Sous le thème

DES RESPONSABILITÉS... ET DES DROITS !

À l'heure où l'on ne parle que des responsabilités et obligations des gestionnaires et propriétaires de résidences privées et de CHSLD, n'y aurait-il pas lieu de mettre également leurs droits et privilèges à l'ordre du jour ?



Activités proposées :

- Plénières d'informations et d'échanges animés
- Conférences sur les sujets de l'heure
- Ateliers de contenu formateurs et concrets

Conférencier invité :

Marcel Lebœuf

Vous obtiendrez plus de détails en août 2006.

Réservez vos dates et surveillez l'invitation à venir !

Les règlements de l'ARCPQ font peau neuve

Les règlements de l'ARCPQ, élaborés en mai 2003 en prévision de la fusion de l'ACAPA et de l'ARRQ, ont été modifiés pour une première fois en janvier 2004, puis de nouveau le 2 juin 2005, alors que l'assemblée générale ratifiait la mesure réduisant à 12 le nombre de membres du conseil d'administration. Mais c'est une révision en profondeur des règlements généraux qu'avait recommandée le cabinet *Monette Barakett Lévesque Bourque Pedneault*. Et c'est ce mandat que lui a confié l'ARCPQ, afin que les règlements soient adaptés à l'évolution de l'Association et qu'ils encadrent bien ses activités actuelles.

Nous présentons ici les points saillants des nouveaux règlements généraux retenus par le conseil d'administration de l'Association et dont les membres ont reçu copie avec leur convocation à l'assemblée générale. Toutefois, au moment d'aller sous presse, ces nouveaux règlements n'avaient pas encore été ratifiés par l'assemblée générale des membres prévue pour le 14 juin. Nous vous livrons donc ici l'essentiel des nouveaux règlements sous réserve qu'aucun de ces articles n'ait subi des modifications au cours de l'assemblée.

Les membres

Alors qu'elle ne comptait qu'une seule catégorie de membres réguliers définie très largement, l'ARCPQ en a dorénavant deux, soit les membres *résidences* et les membres *CHSLD*. Un membre *résidence* ou un membre *CHSLD* est défini comme étant une personne physique, une personne morale, une société en nom collectif ou une société en commandite qui exploite ou gère soit une résidence, soit un CHSLD. Seul un membre qui est une personne morale, une société en nom collectif ou une société en commandite peut se faire représenter par un délégué ou son substitut. Quant au membre qui est une personne physique, sa présence est obligatoire pour qu'il exerce ses droits au cours d'une assemblée.

L'article 3.1 du projet de règlement stipule aussi que « Chaque membre a l'obligation de déclarer le nombre d'unités pour chaque résidence ou CHSLD qu'il gère ou qu'il exploite, ce nombre devant correspondre à celui déclaré aux registres de l'agence de la santé et des services sociaux de sa région administrative. »

L'assemblée des membres

La date de l'assemblée générale annuelle des membres doit être fixée par le conseil d'administration dans les 120 jours suivant la fin d'un exercice financier. Cette assemblée reçoit les états financiers, le rapport des vérificateurs qui s'y rapporte et le rapport des administrateurs. S'il y a lieu, elle élit également les administrateurs, nomme les vérificateurs et fixe leur rémunération.

Des assemblées générales extraordinaires des membres peuvent être convoquées et tenues à n'importe quel moment, n'importe où au Québec et pour n'importe quelle fin, dans les circonstances suivantes :

- « 4.2.1 sur ordre du conseil, du président ou de la majorité des administrateurs, ou
- 4.2.2 à la demande écrite d'au moins un dixième des membres en règle pourvu que dans chaque cas un avis soit donné conformément aux dispositions du paragraphe 4.4 du présent article, ou
- 4.2.3 à la demande d'un membre ayant droit de vote, lorsque à cause de vacances, le nombre des administrateurs en exercice est moindre que le quorum, pourvu qu'un avis soit donné conformément aux dispositions du paragraphe 4.4 du présent article, ou
- 4.2.4 sans avis, si tous les membres en règle sont présents. »

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est dorénavant composé non plus de 12, mais bien de 13 personnes. C'est au conseil qu'il revient d'établir une procédure de mise en candidature tenant compte de la représentation et de la diversité des membres de l'Association et de prendre en considération un certain équilibre de la représentation régionale. Il lui revient également de proposer aux membres les noms des personnes qui pourraient être élues à titre d'administrateurs. Cette fonction ne peut être occupée que par un membre en règle de l'Association ou une personne désignée par un membre, l'un ou l'autre étant âgé d'au moins 18 ans. De plus, le conseil doit compter au moins un administrateur provenant de chaque catégorie de membres.

Élection et durée du mandat

La durée du mandat des administrateurs élus par les membres réunis en assemblée générale annuelle est toujours de deux ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus trois fois, un administrateur ne pouvant par conséquent siéger plus de huit années consécutives. Cette élection se fait sur une base rotative : ainsi, six administrateurs sont nommés ou élus lors d'années paires et sept sont élus ou nommés lors d'années impaires. ■

Choisissez les services de courtage confidentiels de Louis Doucet et René Piché de CB Richard Ellis et vous serez en voiture!

*Rabais attribués exclusivement aux membres, selon notre entente avec l'ARCPQ.



Les services immobiliers les plus exclusifs au Canada, modelés expressément pour vous, propriétaires d'entreprises de résidences d'aînés et CHSLD. Soyez assurés que notre équipe expérimentée saura vous conduire sur le chemin des transactions réussies! Avec plus de 2 000 unités vendues dernièrement, nous sommes prêts à répondre à vos besoins avec professionnalisme et en toute confidentialité.

Louis Doucet
Vice-président / Agent immobilier affilié
514 849 6000, poste 259
louis.doucet@cbre.com
Sans frais 1 866 591 4161

René Piché
Vice-président / Agent immobilier agréé
514 849 9416
rene.piche@cbre.com
Sans frais 1 866 591 4161

100 A CENTURY OF SERVICE
1906 | 2006

CBRE
CB RICHARD ELLIS

©2006 CB Richard Ellis Québec Limitée, Courtier immobilier agréé - Tél.: 514 849 6000 Téléc.: 514 849 7095

Accès gratuit à des services juridiques : offre de services détaillée

Dans la dernière édition de **L'adresse**, l'ARCPQ annonçait la conclusion d'une entente en vertu de laquelle le cabinet d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C. offrira aux membres de l'Association des services juridiques de qualité, accessibles dans toutes les régions du Québec. Nous vous livrons ici toutes les informations qui vous permettront de vous prévaloir de ces services.

L'offre de services de CLCW se définit ainsi :

- Le cabinet **CLCW** s'engage à fournir des conseils et des services juridiques à chacun des membres de l'Association;
- Chacun des membres de l'Association pourra individuellement avoir accès aux conseils d'un avocat ou d'une avocate gratuitement, une (1) heure par année;
- Tous les services ou conseils supplémentaires seront à la charge des membres, et ce, conformément à une entente écrite entre l'avocat et le membre de l'Association;
- Le cabinet **CLCW** s'engage à communiquer avec le membre ayant requis des services au plus tard le jour ouvrable suivant sa demande;
- Le cabinet **CLCW** s'engage à dispenser de la formation à chaque année sur un ou des sujets d'intérêt pour les membres de l'Association.

Services visés :

Les services dont il est question sont des services juridiques relatifs à tous les secteurs du droit qui sont susceptibles de répondre aux besoins des membres de l'Association, et ce, tant sur les plans professionnel que personnel, particulièrement en matière de relations de travail.

Avocats responsables :

Le cabinet *Cain Lamarre Casgrain Wells* compte 120 professionnels du droit spécialisés dans absolument tous les secteurs de l'activité humaine, du droit du travail au droit fiscal, du droit commercial à la responsabilité sportive.

Comment joindre les avocats de CLCW ?

- Vous êtes invité/e à communiquer avec les avocats responsables de votre association :
 - M^e Karl Jessop, Québec : 418 522-4580, poste 282
 - M^e Claude Mageau, Montréal : 514 393-4580, poste 370

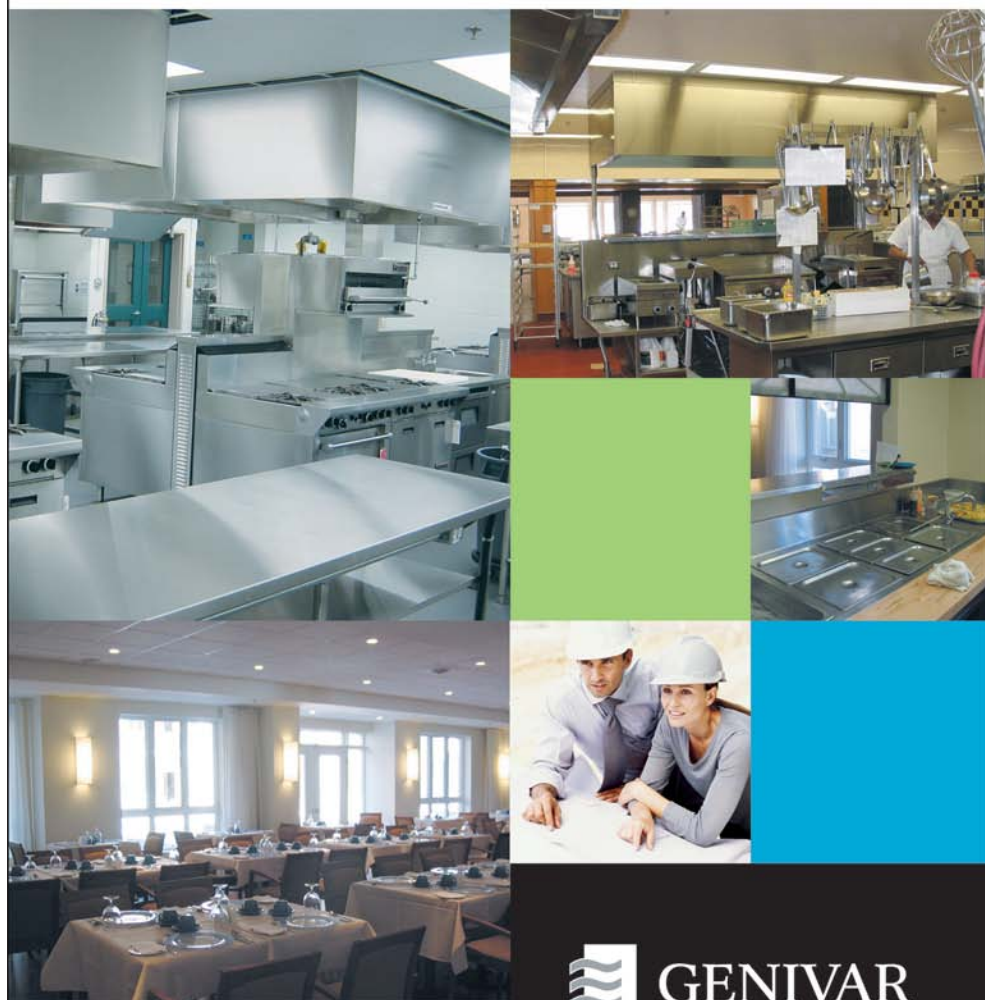
- Vous pouvez également communiquer avec l'un ou l'autre des bureaux régionaux de **CLCW** en vous identifiant en tant que membre de l'ARCPQ :

BUREAUX RÉGIONAUX	ADRESSE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
Chicoutimi	255, rue Racine Est Bureau 600 Case postale 5420 Chicoutimi (Québec) G7H 6J6	418 545-4580	418 549-9590
Alma	Complexe Jacques-Gagnon 100, rue Saint-Joseph Sud Bureau 03 Alma (Québec) G8B 7A6	418 669-4580	418 669-0088
Jonquière	3750, boul. du Royaume Bureau 201 Jonquière (Québec) G7X 0A4	418 695-4580	418 547-9590
Roberval	889, boul. Saint-Joseph Roberval (Québec) G8H 2L8	418 275-2472	418 275-6878
Saint-Félicien	1124, rue Notre-Dame Saint-Félicien (Québec) G8K 1Z5	418 679-1331	418 679-9344
Montréal	630, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2780 Montréal (Québec) H3B 1S6	514 393-4580	514 393-9590
Québec	580, Grande-Allée Est Bureau 440 Québec (Québec) G1R 2K2	418 522-4580	418 529-9590
Saint-Georges	11535, 1 ^{re} Avenue Bureau 350 Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5	418 228-2074	418 228-6016
Amqui	20, rue Desbiens Amqui (Québec) G5J 3P1	418 629-3302	418 629-3333
Rimouski	2, rue Saint-Germain Est Bureau 400 Case postale 580 Rimouski (Québec) G5L 7C6	418 723-3302	418 722-6939
Sept-Îles	1, rue de Mingan Sept-Îles (Québec) G4R 4L8	418 962-6572	418 968-8576
Amos	101, 1 ^{re} Avenue Est Bureau 201 Amos (Québec) J9T 1H4	819 727-4153	819 727-9769
Val-d'Or	855, 3 ^e Avenue Bureau 202 Val-d'Or (Québec) J9P 1T2	819 825-4153	819 825-9769

- En visitant le site Internet de **CLCW** au www.clcw.qc.ca, vous aurez notamment accès aux champs d'expertise de chacun des avocats de ce cabinet, lesquels demeurent entièrement disponibles pour vous conseiller et vous accompagner dans la recherche d'une solution à vos problèmes juridiques.

CLCW vous remercie de la confiance que vous lui témoignez et anticipe avec enthousiasme le moment où ses avocats pourront vous assister. ■

*Plus de 45 années d'expérience en services alimentaires.
Un guichet unique de services de la planification
à la mise en service.*



- Mécanique et électricité
- Structure
- Services alimentaires
 - Menus
 - Formation
 - Budget de fonctionnement
 - Hygiène et salubrité
 - Plans et devis

GENIVAR
des gens constructifs

Québec (418) 623-2254
Montréal (514) 340-0046
www.genivar.com

Trois études et une nouvelle table dans le domaine de l'habitation

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

La ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, présidait le 12 mai dernier le lancement de trois nouvelles études réalisées par la Société d'habitation du Québec. Ces publications contribuent à la compréhension des enjeux reliés, entre autres, à la situation actuelle et future du logement. Elles abordent les thèmes suivants : l'évolution démographique et le logement 2001-2051, les ménages d'une seule personne et les conditions d'habitation en milieu rural. On trouvera les liens Internet donnant accès à ces trois documents sous la rubrique **La source**.

Madame Normandeau a souligné l'importance de ces études pour l'ensemble des personnes qui œuvrent dans le milieu de l'habitation et du logement : « L'ensemble des intervenants du secteur de l'habitation peuvent tirer avantage des informations livrées dans ces études. À titre d'exemple, la demande croissante de plus grands logements pour de plus petits ménages, conjuguée au vieillissement des ménages, constitue autant de défis en matière de planification urbaine, de développement immobilier, de services sociaux et de santé, et même de fiscalité ».

Voici un bref résumé de chaque étude :

- Les résultats de l'étude sur l'évolution démographique et le logement au Québec permettent de faire certaines projections au sujet de ce que sera la situation du logement en 2021¹. Ainsi, on prévoit que le nombre de ménages augmentera mais que le nombre de personnes par ménage diminuera. L'étude nous apprend aussi que l'avenir nous réserve « une demande accrue pour des logements plus spacieux, une augmentation du taux de propriété, une demande soutenue pour des logements en copropriété et une augmentation des ménages sous la responsabilité d'une personne aînée »².
- Le rapport d'étude sur les ménages d'une seule personne et le logement au Québec explique un changement démographique important que vivent les pays industrialisés. Il s'agit de l'augmentation des ménages composés d'une seule personne. Le rapport traite des causes possibles de ce changement et des conditions d'habitation de ces personnes. On peut y lire que le groupe des personnes vivant seules présente les caractéristiques suivantes : prédominance de femmes et particulièrement de femmes âgées de 55 ans et plus ; plus grande proportion de ménages en milieu urbain et plus grand nombre de ménages locataires. Enfin, environ la moitié de ces personnes consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement³.
- L'étude sur les conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural aborde la question de l'habitation en utilisant un nouveau concept, soit celui des zones d'influence métropolitaine (ZIM). « Cette façon de répartir la population permet de caractériser les zones rurales selon leur degré d'interdépendance avec les centres urbains. Ce concept met en évidence l'hétérogénéité des milieux ruraux »⁴.

Son but est « de favoriser le partage des connaissances ainsi que la mise en œuvre de solutions efficaces et viables pour faire face aux divers défis en matière d'habitation. La réflexion portera également sur la satisfaction des besoins en logement des ménages québécois et le rôle du gouvernement dans le contexte budgétaire actuel ».

Table Québec-Habitation

La journée du 12 mai a également été l'occasion de la première rencontre de la Table Québec-Habitation mise sur pied par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Cette nouvelle instance réunit les principaux acteurs du domaine de l'habitation provenant des milieux municipal, privé, communautaire et public. L'ARCPQ y était donc représentée par son président, Robert Laplante, et par sa directrice générale, Mariette L. Lanthier. La Table offre à l'ARCPQ une occasion supplémentaire de faire connaître la position en matière d'habitation et, en particulier, en matière d'hébergement pour aînés du plus important regroupement de résidences privées pour personnes âgées au Québec.

La Table Québec-Habitation pourra donner des avis et soumettre des recommandations à la ministre des Affaires municipales et des Régions, qui est également responsable de la Société d'habitation du Québec. Son but est « de favoriser le partage des connaissances ainsi que la mise en œuvre de solutions efficaces et viables pour faire face aux divers défis en matière d'habitation. La réflexion portera également sur la satisfaction des besoins en logement des ménages québécois et le rôle du gouvernement dans le contexte budgétaire actuel »⁵.

La ministre Normandeau a fait savoir, lors de cette première rencontre, que les dépenses consacrées à l'habitation au cours de l'année 2006-2007 seront de 671,9 M \$, ce qui représente une hausse de 40 M \$ par rapport à l'exercice financier précédent⁶. Une part importante de ce budget global, soit 88 %, « sera consacrée à des interventions en logement social, communautaire et abordable. Les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat se partageront 6,8 % du budget total de la SHQ, soit un montant de 45,8 M \$ pour la réparation, la rénovation ou l'adaptation de logements, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Enfin, une part du budget sera affectée au secteur de l'appui à l'industrie afin de soutenir sa croissance et son rayonnement à l'étranger »⁷.

Bilan de l'action du gouvernement

Cette rencontre de la Table Québec-Habitation aura aussi permis à la Société d'habitation du Québec de présenter un bilan de l'action gouvernementale en habitation depuis 2003. Voici quelques éléments d'information pertinents de ce bilan :

Le secteur de l'habitation :

- évolue continuellement et est marqué par une forte activité ;
- a fait l'objet d'un investissement financier important aux cours des dernières années ;
- représente de nombreux emplois ;
- connaît des taux d'inoccupation qui fluctuent régulièrement ;
- comporte différents programmes qui permettent d'aider plusieurs familles (comme par exemple les 132 828 ménages qui ont reçu l'allocation-logement).

Les enjeux et les perspectives en habitation ont également été abordés par la SHQ. Les principaux enjeux qui ont été identifiés pour les années à venir sont :

- Le nombre de ménages augmentera de 22 % ;

- Le nombre de personnes formant ces ménages diminuera ;
- En 2021, 30 % des ménages seront composés d'une seule personne ;
- En 2021, 17 % des ménages seront sous la responsabilité d'un aîné ;
- La croissance des coûts des services publics sera supérieure à la croissance des revenus de l'État ;
- La part consacrée à l'habitation dans le budget de certaines familles est actuellement encore trop élevée ;
- Les interventions publiques des prochaines années en matière d'habitation devront favoriser une plus grande efficacité et une plus grande efficience ;
- Ces interventions devront respecter les principes suivants : l'équité, la capacité de payer, l'accessibilité et l'intersectorialité.

La ministre Normandeau a fait savoir, lors de cette première rencontre, que les dépenses consacrées à l'habitation au cours de l'année 2006-2007 seront de 671,9 M \$, ce qui représente une hausse de 40 M \$ par rapport à l'exercice financier précédent⁶.

La phrase suivante, extraite de la présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions, résume bien le travail qui attend les principaux acteurs du domaine de l'habitation dans leur recherche de solutions aux problèmes liés à ces futurs enjeux : « comment faire face, ensemble, aux défis que pose cette profonde mutation dans la perspective des enjeux démographiques et du cadre budgétaire restreint du gouvernement ? ».

¹ Source : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2006/12/c5702.html>

² Idem

³ Idem

⁴ Idem

⁵ Document de présentation « Table Québec-Habitation », p. 1

⁶ Source : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2006/10/c8431.html>

⁷ Idem

Vous gérez une résidence et vous cherchez...

la solution !

Le Logiciel intégré de gestion immobilière pour Gestionnaires de résidences.

Communiquez avec nous
1-800-363-9049 ou **info@hopem.com**

HOPEM
www.hopem.com

L'informatique au service de l'immobilier depuis plus de 20 ans

Qualité, sécurité, respect des droits

PAR DANIELLE MARCHAND, COORDONNATRICE, GESTION DE LA QUALITÉ

Au cours des dernières années, plusieurs lois qui modifiaient des dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux touchant les établissements ont successivement été adoptées. Selon l'objectif poursuivi par le législateur, chacune de ces lois comportait son lot de nouvelles structures à mettre sur pied et de nouvelles règles ou procédures à adopter.

Ce fut le cas, par exemple, du projet de loi 113 ou Loi sur la prestation sécuritaire des services de santé et des services sociaux adoptée en décembre 2002. Cette loi prenait notamment appui sur certains incidents ou accidents tragiques survenus en milieu hospitalier et supposait l'application de plusieurs mesures destinées à éviter que de tels événements se reproduisent. Il en va de même du projet de loi 83, adopté en novembre 2005, qui comportait plusieurs dispositions visant l'amélioration de la qualité des services, le régime de traitement des plaintes ainsi que la protection et le respect des droits des usagers.

On trouvera, ci-dessous, un tableau rappelant les différentes obligations de la LSSSS à l'égard de tous les établissements, accompagnées de la référence à l'article de la LSSSS qui en fait mention. Rappelons que selon les termes de cette loi, les CHSLD privés non conventionnés sont des établissements et doivent, par conséquent, se conformer à ces exigences. Celles-ci sont aussi étroitement reliées au processus d'amélioration continue de la qualité dans lequel vous vous êtes engagé en sollicitant l'agrément de vos services.

On peut, bien sûr, craindre que la création de ces différentes instances n'alourdisse indûment le fonctionnement de l'établissement. Mais un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux nous a récemment confirmé que certains accommodements sont possibles

pour permettre à tous les établissements de se conformer à l'esprit de la loi. Ainsi, un CHSLD qui n'a qu'une seule mission et une seule adresse civique peut se doter d'un comité qui agit à la fois comme comité d'usagers et comité de résidents dans l'établissement. De plus, un CHSLD de petite taille peut se rattacher à un établissement public ou se joindre à d'autres CHSLD privés pour partager les frais du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, qui peuvent être trop onéreux pour un petit établissement. La personne qui occupe le poste de commissaire local aux plaintes et à la qualité des services peut, en effet, exercer les mêmes fonctions pour le compte de plusieurs établissements.

Gros plan sur la gestion des risques

Isabelle avait à peine 28 ans lorsqu'elle se présenta, à la fin d'un après-midi d'août, dans un centre hospitalier universitaire avec une fracture du tibia. Le lendemain matin, ses parents recevaient un appel leur annonçant que leur fille était décédée d'une embolie pulmonaire. Dans les faits, c'est tout autre chose que devait leur apprendre, quelque 8 mois plus tard, la lecture du rapport du coroner qu'ils reçurent par la poste.

L'histoire d'Isabelle est au nombre des événements tragiques qui ont incité le MSSS à modifier la loi, en décembre 2002, pour que les services de santé et les services sociaux soient plus sécuritaires. Considérant que la prestation de soins et de services sécuritaires est l'un des piliers

de la qualité des services, le ministère a placé cette question tout en haut de sa liste de priorités. L'accident d'Isabelle est donc aussi au cœur d'un programme de formation qui vise à soutenir les établissements dans la mise sur pied et le fonctionnement d'un comité de gestion des risques. Rappelons que le rôle des comités de gestion des risques est de « rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à assurer la sécurité des usagers et à réduire l'incidence des effets indésirables et des accidents liés à la prestation des services de santé et des services sociaux.¹ »

Ainsi, un CHSLD qui n'a qu'une seule mission et une seule adresse civique peut se doter d'un comité d'usagers et comité de résidents dans l'établissement.

Le programme de formation a été élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Groupe Vigilance pour la sécurité des soins. Il s'adresse aux membres des comités de gestion des risques de tous les établissements du réseau, incluant les CHSLD privés non conventionnés, et vise à les préparer à jouer leur rôle avec un maximum d'efficacité. Il les fait participer activement, leur donne des outils concrets pour faciliter le fonctionnement du

comité et permet de bien saisir la gravité de l'impact et des conséquences que peuvent avoir certains événements sur la personne visée et sur ses proches.

La première étape du programme, qui consistait à former des formateurs issus de tous les types d'établissements, a déjà été franchie. Quatre gestionnaires de CHSLD membres de l'ARCPQ ont accepté de suivre la formation pour ensuite transmettre leur savoir à leurs collègues. Il s'agit de Gilbert Bourgeois (Manoir Heather Lodge), de Denis Charland (Maison des Aîné(e)s de Saint-Timothée et Manoir Harwood), de Nathalie Côté (Les Jardins du Haut-Saint-Laurent) et de Mario Ladouceur (Manoir Soleil).

Ces formateurs seront mis à contribution sous peu, alors que les agences de la santé et des services sociaux commenceront à organiser les sessions de formation destinées à tous les établissements. Les gestionnaires des CHSLD membres de l'ARCPQ seront alors appelés à participer à l'aventure par les responsables de la formation des agences, selon des modalités qui seront arrêtées dans chaque région et qui restent à préciser. L'objectif du Ministère est que chaque établissement ait complété sa formation d'ici le 31 mars 2007. ■

¹ Programme de formation sur le fonctionnement d'un comité de gestion des risques – Cahier du formateur, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2006

Rappel des différentes obligations de la loi

OBLIGATION	ARTICLES DE LA LSSSS
<p>Agrément des services</p> <p>Les établissements disposaient de 3 ans, à compter du 19 décembre 2002, pour solliciter le 1^{er} agrément des services de santé et des services sociaux qu'ils dispensent. Cette 1^{re} demande d'agrément de leurs services devait donc être faite à l'un des deux organismes spécialisés dans l'agrément des services au plus tard le 19 décembre 2005. À compter de cette date, les établissements avaient un autre délai de 3 ans pour obtenir leur agrément (un processus qui requiert au moins 18 mois) auprès d'un organisme reconnu.</p>	<p>Articles 209 à 212.1 LSSSS (articles 100, 101 et 314 projet de loi 83)</p>
<p>Comité de gestion des risques</p> <p>« Ce comité a notamment pour fonction de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à :</p> <p>1° identifier et analyser les risques d'incident ou d'accident en vue d'assurer la sécurité des usagers et, plus particulièrement dans le cas des infections nosocomiales, en prévenir l'apparition et en contrôler la récurrence ;</p> <p>2° s'assurer qu'un soutien soit apporté à la victime et à ses proches ;</p> <p>3° assurer la mise en place d'un système de surveillance incluant la constitution d'un registre local des incidents et des accidents pour fins d'analyse des causes des incidents et accidents et recommander au conseil d'administration de l'établissement la prise de mesures pour éviter la récurrence de ces incidents et accidents et la prise de mesures de contrôle, s'il y a lieu. »</p>	<p>Articles 209 à 212.1 LSSSS (articles 100, 101 et 314 projet de loi 83)</p>
<p>Comité d'usagers et comité de résidents :</p> <p>« Tout établissement doit mettre sur pied un comité pour les usagers de ses services et, dans le cas d'un établissement public ou d'un établissement privé conventionné visé à l'article 475, lui accorder le budget particulier fixé à cette fin dans son budget de fonctionnement ou, dans le cas d'un établissement privé non conventionné, le montant versé à cette fin par le ministre.</p> <p>Lorsque l'établissement exploite un centre offrant des services à des usagers hébergés, il doit mettre sur pied, dans chacune des installations du centre, un comité de résidents. »</p>	<p>Articles 209 à 212.1 LSSSS (articles 100, 101 et 314 projet de loi 83)</p>
<p>Comité de vigilance et de la qualité :</p> <p>Ce comité est « responsable principalement d'assurer, auprès du conseil, le suivi des recommandations du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ou du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (...).</p> <p>Ce comité est également responsable de coordonner l'ensemble des activités des autres instances mises en place au sein de l'établissement (...) et d'assurer le suivi de leurs recommandations.</p> <p>(...) Le comité de vigilance et de la qualité veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services (...). »</p>	<p>Articles 181.0.1, 181.0.3 et 182.0.1 de la LSSS (articles 91 et 93 projet de loi 83)</p>
<p>Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services :</p> <p>Nomination d'un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services par le conseil d'administration ou par le titulaire du permis de l'établissement. Ce commissaire local aux plaintes et à la qualité des services doit être indépendant et il ne doit exercer aucune autre fonction dans l'établissement.</p> <p>« (...) Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services est responsable envers le conseil d'administration du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes. »</p>	<p>Articles 30 à 37 de la LSSSS (articles 9 à 13 projet de loi 83)</p>

Communication d'un renseignement contenu au dossier de l'utilisateur :

« Un établissement peut communiquer un renseignement contenu au dossier d'un usager à toute personne ou organisme, si la communication de ce renseignement est nécessaire à l'exercice d'un mandat ou à l'exécution d'un contrat de service à durée déterminée (...). »
 Cette communication est néanmoins assujettie à plusieurs conditions.

Dans le cadre de l'application d'une entente de services entre un établissement et un autre établissement, un autre organisme ou une autre personne, « un établissement peut communiquer un renseignement contenu au dossier d'un usager seulement si la communication de ce renseignement est nécessaire afin d'assurer (...) la dispensation (...) de certains services de santé ou services sociaux à l'utilisateur concerné ou la préparation centralisée de certains médicaments. »

**Articles 27.1 et 108 de la LSSSS
 (articles 6 et 55 du projet de loi 83)**

Droit de l'utilisateur ou du résident d'être informé et règles relatives à la divulgation de l'information à un usager

L'utilisateur ou le résident a « le droit d'être informé le plus tôt possible de tout accident survenu au cours de la prestation de services qu'il a reçus et susceptible d'entraîner ou ayant entraîné des conséquences sur son état de santé ou son bien-être ainsi que des mesures prises pour contrer, le cas échéant, de telles conséquences ou pour prévenir la récurrence d'un tel accident. »

Le conseil d'administration ou la direction d'un établissement doit donc instituer des « règles relatives à la divulgation à un usager, au représentant d'un usager majeur inapte, ou, en cas de décès d'un usager, aux personnes visées au premier alinéa de l'article 23 [de la LSSSS], de toute l'information nécessaire lorsque survient un accident. »

**Articles 8 et 235.1 LSSSS
 (articles 4 et 11, projet de loi 113)**

Le conseil d'administration ou la direction d'un établissement doit également « prévoir des mesures de soutien, incluant les soins appropriés, mises à la disposition de cet usager, de ce représentant et de ces personnes ainsi que des mesures pour prévenir la récurrence d'un tel accident. »

Procédure d'examen des plaintes

« Le conseil d'administration d'un établissement doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes pour l'application de la section I » de la LSSSS. « Il doit la transmettre au ministre, qui s'assure que la procédure est établie et appliquée conformément aux dispositions des articles 29 à 59 » de la LSSSS.

Art. 29, LSSS (article 8 projet de loi 83)

VOISINAGE

Kyrielle de prix et d'honneurs pour Eddy Savoie et son groupe

PAR DANIELLE MARCHAND, COORDONNATRICE, GESTION DE LA QUALITÉ

La première moitié de l'année 2006 a été marquée pour le président-directeur général du groupe Savoie, Eddy Savoie, et pour son entreprise par une enfilade de prix qui leur ont été accordés dans des contextes fort différents. Depuis le début de l'année, non moins de quatre prix ou titres ont, en effet, été attribués tantôt à M. Savoie, tantôt au groupe qu'il dirige.



L'éditeur du journal Les 2 Rives, Pierre Plante, présentant le prix du Grand bâtisseur à Eddy Savoie dans le cadre du Gala du mérite économique 2006 du Bas-Richelieu, le 29 avril dernier.

Ainsi, le 3 février 2006, le Groupe Savoie était honoré à Toronto après s'être requalifié pour la 3^e année parmi les 50 sociétés les mieux gérées au Canada. Le concours qui permet de constituer ce club très sélect a pour but de reconnaître l'excellence d'entreprises détenues et gérées par des Canadiens dont le chiffre d'affaires dépasse 10 millions de dollars. Il est commandité par le cabinet de services professionnels *Deloitte*, le *Groupe Entreprises CIBC*, le journal *Les Affaires* et la *Queens School of Business*.

Le 10 avril, au cabaret du Casino de Montréal, le Groupe Savoie se voyait décerner le prix du Choix des consommateurs par l'Institut du choix des consommateurs du Canada pour la 4^e année consécutive. Ce prix est d'autant plus convoité dans le milieu des affaires qu'il résulte d'une évaluation positive des consommateurs et non d'un jury.

Quelques semaines plus tard, soit le 29 avril, le prestigieux prix du Grand bâtisseur était attribué à Eddy Savoie au cours du Gala du mérite économique 2006 du Bas-Richelieu. C'est l'un des organismes parrains de l'événement, le journal *Les 2 Rives*, qui a remis ce prix à monsieur Savoie devant plus de 500 convives. Le prix du Grand bâtisseur est accordé à une personne dont la réussite est exceptionnelle et dont les réalisations ont eu un impact sur l'environnement économique du Bas-Richelieu. On sait que l'une des dix Résidences Soleil appartenant au Groupe Savoie, le Manoir Sorel, est établi dans cette région.

Le prix suivant est venu de l'Association des gens d'affaires de Boucherville (AGAB), qui a souligné le 6 mai dernier, au cours du gala Reconnaissance mérite Aimé-Racicot, le dynamisme d'entreprises de cette ville de la Rive-Sud qui se sont illustrées au cours de l'année. À cette occasion, l'AGAB a

rendu hommage à Eddy Savoie qui agissait comme président d'honneur du gala. L'humoriste Jean-Guy Moreau lui a alors lu un texte composé en son honneur et reproduit sur une œuvre en tissu dévoilée pendant le gala. Monsieur Savoie s'est dit très touché de cet hommage, pour

Le prix du Choix des consommateurs est d'autant plus convoité dans le milieu des affaires qu'il résulte d'une évaluation positive des consommateurs et non d'un jury.

ensuite souligner l'importance de la contribution des membres de sa famille et de ses collaborateurs au succès de son entreprise.

Originaire de Kedgwick, au Nouveau-Brunswick, Eddy Savoie œuvre depuis 1988 dans le domaine de l'hébergement pour personnes âgées. C'est cette année, en effet, qu'il a fait construire pour ses propres parents la première des Résidences Soleil, le Manoir Boucherville, où loge maintenant le siège social de son entreprise. Depuis, neuf autres résidences ont été construites, au Québec, par la famille Savoie. Les résidences du groupe Savoie totalisent 3 000 unités de logement, hébergent quelque 5 000 personnes âgées et emploient plus de 800 personnes.

En plus de diriger la plus importante entreprise familiale privée dans ce secteur au Québec et au Canada, monsieur Savoie milite activement en faveur de différentes causes caritatives ou à caractère social. ■

Départs et arrivées

La permanence de l'ARCPO déplore deux départs, soit ceux de Louise Lafleur et d'Anne-Sophie Léveillé, qui y travaillaient depuis respectivement deux ans et une année. Nous les remercions toutes deux de leur généreuse contribution aux activités de l'Association et leur souhaitons de se réaliser pleinement dans leurs nouvelles fonctions.

Et comme ce ne sont ni les projets, ni le travail qui manquent, la permanence s'est enrichie de plusieurs nouvelles venues, dont vous entendrez les voix et avec lesquelles vous aurez dorénavant le plaisir d'échanger. Trois d'entre elles y travailleront à temps plein. Il s'agit respectivement de :

- Soumaya Marie Akiki, chargée de dossiers, services aux membres
 - Diane Arseneau, secrétaire-réceptionniste
- et de
- Loren Boucher, adjointe administrative à la direction générale.

Une quatrième personne se joindra, à temps partiel, au personnel très majoritairement féminin de l'Association. Il s'agit de Lisanne Le Tellier, qui prêtera main-forte aux communications à titre de rédactrice, de réviseuse et de correctrice. Enfin, Sarah Bouchard viendra aider aux préparatifs du tournoi de golf durant quelques heures chaque semaine au cours de l'été. BIENVENUE À TOUTES !

Souignons aussi le précieux support que nous apportent bénévolement Elaine L'Heureux et Lucile McGurk, dont certains d'entre vous avez déjà eu l'occasion d'apprécier la grande gentillesse. Merci, Mesdames! ■

Offre d'hébergement sur le site de l'ARCPQ

Le site Internet de l'ARCPQ a été entièrement repensé et sa transformation est en voie d'être complétée. Vous êtes d'ailleurs invité/e à le visiter et à juger de la progression des travaux au www.arcpq.org. Parmi ses nouveaux attraits, mentionnons que le site offre la possibilité à votre résidence ou à votre CHSLD d'y être directement représenté.

Ainsi, ceux d'entre vous qui ont déjà un site peuvent dès maintenant demander qu'un lien soit créé entre leur site et celui de l'ARCPQ, via un abonnement annuel. Quant aux membres qui n'ont pas de site Internet, ils pourront se faire créer une page directement sur le site de l'Association moyennant un très bon prix. Ce service « d'hébergement » sera offert dans quelques semaines.

Tous les membres de l'ARCPQ pourront mettre sur leur fiche une photo de leur résidence ou CHSLD. De plus, nous travaillons présentement à créer sur le site une fonctionnalité qui vous permettra d'accéder à la section Informations réservées aux membres. Lorsque cette section vous sera accessible, nous vous enverrons un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe temporaire que vous pourrez modifier par la suite. Vous trouverez dans cette section des informations pertinentes sur des thèmes d'actualité, la liste des partenaires et des fournisseurs de l'ARCPQ classés par catégories ainsi que les textes promotionnels de quelques partenaires.

Vous pourrez également, avec votre mot de passe, accéder à la section de la rubrique Événements réservés aux membres. Vous y obtiendrez des informations sur les rencontres régionales, sur les ateliers de formation ainsi que sur l'assemblée générale annuelle de l'ARCPQ.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à composer le 514 526-3777 ou, si vous êtes à l'extérieur de Montréal, le 1 888 440-3777 et communiquez avec

- Maria Remiggi au poste 240, au sujet d'un abonnement ou
- Mathieu Divay au poste 223 pour plus d'informations concernant l'évolution des travaux. ■

Une journée mémorable

Le souvenir du vendredi 2 juin restera longtemps gravé dans la mémoire des propriétaires et des occupants de la Résidence des Berges, à Boucherville.

Ce jour-là, ils ont en effet reçu la visite de la lieutenant-gouverneur Mme Lise Thibault, venue rendre hommage à trois résidents de 95 ans et plus : Mme Lucille Primeau, 95 ans, qui habite la Résidence depuis le 21 juin 1991, Mme Alda Turbide, qui célébrait le jour même ses 96 ans et le doyen de la Résidence, M. Louis Billotte, âgée de 98 ans. Mme Thibault a aussi pris le temps de parler et de se faire photographier avec chaque résident. ■



De gauche à droite, entourant le cadeau remis par Mme Thibault aux propriétaires de la Résidence des Berges, l'aide de camp de la lieutenant-gouverneur, le colonel Réal Cloutier, Mmes Isabelle Richer, la fille des propriétaires, Liliane Gauthier, co-propriétaire, Lise Thibault, lieutenant-gouverneur, et Mariette L. Lanthier, directrice générale de l'ARCPQ ainsi que M. Pierre Richer, co-propriétaire.

DU NOUVEAU CHEZ MIP

PROTECTION DIGNE DE GRANDS RESTAURANTS



Une alternative économique aux serviettes de table et aux bavoirs pour adultes, le **LAPKIN** est disponible dans des motifs attrayants. De plus ses dimensions généreuses et ses propriétés absorbantes en font un complément idéal à l'heure des repas.

Dimensions: 18" x 20"

Motifs: Carreaux bleus; Carreaux jaunes; Fleuri; Vichy; Vert Babylone et Bahama Bazar

NAPPES et SERVIETTES DE TABLE MIP Élégance et Performance



Les nappes, napperons et serviettes de table MIP vous sont offerts dans une gamme inégalée de couleurs et de formats. Ils sont offerts dans un matériel de polyester doux, résiste-taches.

Les rebords ourlés permettent de garder un esthétique de première classe dans votre salle à manger en évitant les rebords qui s'effilochent. Notre lingerie de cuisine retient ses couleurs éclatantes, lavage après lavage.



Produits Supérieurs - Conseil Judicieux
www.mipinc.com

Contactez votre représentante **Francine Malenfant**
9100 Boul. Ray Lawson, Montréal (Québec) H1J 1K8
Courriel: fmalenfant@mip.ca
Tél: (514) 356-1224 Sans frais: (800) 361-4964

Pandémie de grippe aviaire : et si un jour, ça y était ?

PAR DANIELLE MARCHAND, COORDONNATRICE, GESTION DE LA QUALITÉ

Il y a maintenant dix ans que ce virus nous nargue. C'est en 1996, en Asie, que la souche du virus H5N1 de l'influenza aviaire s'est d'abord manifestée. Depuis, elle est apparue aussi en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Périodiquement, le H5N1 se fait oublier, puis, il refait surface dans les bulletins de nouvelles au moment où on s'y attend le moins. Bien sûr, il n'a pas atteint l'Amérique et il n'y a pas encore de pandémie, qu'on définit comme « une épidémie à l'échelle planétaire provoquée par une nouvelle souche virale. »¹ Ni au Québec, ni au Canada, ni ailleurs. Il n'y a donc pas de quoi paniquer. Pourtant, les spécialistes s'entendent pour affirmer que ce n'est qu'une question de temps avant que toutes les conditions nécessaires pour que survienne une pandémie soient réunies. Les autorités en matière de santé publique affirment aussi que plus le temps passe, plus la probabilité d'une pandémie augmente.²

Il ne manque, en effet, qu'une seule condition pour que le virus H5N1 soit à l'origine d'une pandémie de grippe aviaire : qu'il se modifie génétiquement de façon à pouvoir se transmettre entre humains. Pour l'instant, selon l'*Organisation mondiale de la Santé* (OMS), ce risque se situe entre nul et très bas. Mais au moment d'écrire ces lignes, à la fin de mai, on vient d'inhumer en Indonésie le 6^e de 7 membres d'une même famille qui ont contracté le H5N1. La nouvelle a évidemment relancé les spéculations au sujet de la transmission possible du virus entre humains.

À quoi peut-on s'attendre ?

On ne sait pas précisément quelle ampleur aurait une pandémie de grippe aviaire, mais l'OMS évalue à 35 % la part de la population qui serait atteinte par le virus. C'est une prédiction assez pessimiste, mais ça n'est pas la plus alarmiste, selon Sylvie Poirier, chargée de projet pour le volet santé publique de la pandémie d'influenza au ministère de la Santé et des Services sociaux. Et on estime à 17,5 % le pourcentage de gens qui seraient suffisamment atteints pour devoir consulter.

Certaines des caractéristiques de la maladie telle qu'elle s'est manifestée à différents endroits du globe peuvent aussi laisser présumer de ce qui pourrait se produire chez nous. Par exemple, il semble que le virus H5N1 soit responsable du décès de plus de 50 % des personnes suffisamment malades pour être hospitalisées. La maladie causée par le virus a principalement frappé des enfants et de jeunes adultes en santé, contrairement à la grippe saisonnière qui touche surtout des personnes âgées et des malades chroniques³. Mais même si elles ne font pas partie des groupes les plus directement à risque, les personnes de plus de 65 ans sont davantage vulnérables aux complications, souligne Sylvie Poirier. Elles seront donc un groupe prioritaire pour la vaccination, après les travailleurs de la santé et les travailleurs des services essentiels. Encore faut-il, cependant, qu'un vaccin soit disponible. En effet, bien que plusieurs entreprises pharmaceutiques y travaillent activement, la production massive d'un virus efficace contre l'influenza aviaire ne pourra pas commencer tant que le virus capable de contaminer les humains n'existera pas⁴.

La pandémie frapperait vraisemblablement par vagues successives, chaque vague pouvant durer jusqu'à 8 semaines, et elle pourrait toucher le pays durant un an ou même plus, selon ce qu'on peut lire sur le site des Manufacturiers et exportateurs du Canada. Contrairement à certains autres événements localisés comme une inondation, un tremblement de terre ou une tempête de verglas, tout le monde serait touché par le phénomène. Il perturberait le fonctionnement de tous les secteurs de l'économie dans toutes les régions du pays, de tous les organismes et de toutes les entreprises, incluant celui de leurs sous-traitants et de leurs fournisseurs. La demande de certains types de services s'accroîtrait, alors qu'elle diminuerait pour d'autres. Sans compter ses conséquences sur le personnel de ces entreprises. « Les effets se feront sentir en premier lieu sur les effectifs de personnel disponibles, car de 15 à 35 % des employés pour-

raient être malades simultanément. (...) Les entreprises devraient prévoir jusqu'à 50 % d'absentéisme pendant des périodes d'environ 2 semaines, au plus fort d'une vague pandémique grave, et une proportion moins élevée pendant quelques semaines avant et après cette période. »⁵

Se préparer

Il n'est donc pas superflu de se préparer, à tout le moins théoriquement, à une éventuelle pandémie et d'éviter ainsi de devoir y réfléchir en situation de crise. Plusieurs grandes entreprises, parmi lesquelles Alcan, Hydro Québec et la plupart des banques, sont déjà munies de plans détaillés pour faire face à ce type de situation. Le gouvernement du Québec a aussi demandé à plusieurs entreprises québécoises de préparer un « plan de continuité des affaires » prévoyant comment elles s'organiseraient pour poursuivre leurs activités en cas de pandémie.

Mais il semble que les petites et moyennes entreprises ne soient, quant à elles, pas prêtes à y faire face. Elles devraient pourtant d'autant plus s'y préparer qu'elles emploient 45 % des travailleurs du Québec⁶. « Toutes les entreprises devraient prendre des mesures immédiates pour élaborer des plans de continuité visant à protéger les employés, à éviter les perturbations et à limiter les répercussions néfastes sur leurs clients, l'économie et les collectivités locales » peut-on lire sur le site des Manufacturiers importateurs canadiens.

Compte tenu de la nature particulière de leurs activités, il serait d'autant plus important que les résidences pour personnes âgées et les CHSLD privés disposent d'une stratégie qui leur éviterait de devoir interrompre des services essentiels aux résidents. Une stratégie bien conçue leur permettrait de continuer à opérer tout en réduisant les risques pour les résidents, les employés et l'entreprise elle-même. Elle diminuerait, par conséquent, l'impact d'une pandémie sur les résidents et sur leur milieu de vie.

Où en est-on, au MSSS ?

Selon les informations que nous a transmises Sylvie Poirier, on s'active beaucoup au ministère de la Santé et des Services sociaux pour affronter une éventuelle pandémie de grippe aviaire. Le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza - Mission santé*, rendu public en mars dernier par le ministre Couillard, comporte 5 volets regroupant 24 stratégies qui seraient appliquées si une pandémie survenait. Les agences de la santé et des services sociaux des différentes régions du Québec devaient élaborer pour le 31 mai un plan régional qui tient compte du plan provincial.

Ce sera ensuite au tour de chaque centre de santé et de services sociaux de produire, au plus tard le 31 octobre prochain, un plan local tenant compte des plans provincial et régional. Les CSSS, à qui appartient la responsabilité territoriale de la clientèle, doivent s'entendre avec leurs partenaires en vue de préparer leur plan local de lutte à une pandémie d'influenza et d'identifier les personnes vulnérables parmi leur clientèle. Ils doivent donc entrer en contact avec les

résidences pour personnes âgées et CHSLD privés à ce sujet.

Enfin, en plus des « plans de continuité des affaires » demandés par le MSSS aux entreprises, tous les ministères et organismes gouvernementaux devaient aussi élaborer un plan pour juin.

Le Québec aura bientôt une réserve de 13 millions d'antiviraux, ce qui en ferait la province la mieux pourvue à cet égard. L'administration de ces antiviraux, dont le plus connu est le *Tamiflu*, sera cependant réservée aux personnes malades qui en auront besoin. De plus, un avis a été demandé à l'Institut national de santé publique au sujet des

Mais même si elles ne font pas partie des groupes les plus directement à risque, les personnes de plus de 65 ans sont davantage vulnérables aux complications, souligne Sylvie Poirier. Elles seront donc un groupe prioritaire pour la vaccination, après les travailleurs de la santé et les travailleurs des services essentiels.

mesures concrètes de protection qui devraient être respectées en cas d'écllosion.

Les préparatifs du MSSS pour faire face à une pandémie d'influenza aviaire incluent aussi une part importante d'information au public. Ainsi, on prépare actuellement un guide d'« autosoins » à l'intention des citoyens, qui seraient encouragés à éviter les rassemblements importants et à demeurer à domicile en cas de pandémie. Le guide contiendra aussi des recommandations pour éviter la contamination des personnes vivant avec un malade. De plus, une campagne d'information portera bientôt sur l'importance des mesures d'hygiène de base, notamment de l'hygiène des mains, et de l'étiquette respiratoire prévues en cas d'influenza saisonnière. Ces mesures demeurent les plus efficaces et les plus immédiatement applicables pour prévenir toute infection.

Le MSSS a aussi récemment inauguré un site Internet (dont on trouvera le lien sous la rubrique La source) qui serait son principal outil d'information en cas de pandémie. Le gouvernement du Canada a également son portail sur le sujet. En plus des nombreuses informations qu'on y trouve, on peut y consulter les plans de préparation et d'intervention du gouvernement canadien et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Quelques pistes

Des informations glanées à gauche et à droite permettent de proposer certaines dimensions qui pourraient faire l'objet d'une planification de la part des gestionnaires de résidences et de CHSLD.

Une première démarche serait de constituer une liste de personnes-ressources du CSSS et de tout autre organisme auprès duquel ils pourraient obtenir de l'information le moment venu.

Comme les résidences pour personnes âgées et les CHSLD sont des milieux fermés, il est évident que des mesures particulières devraient être prises advenant une écllosion du virus H5N1. À court terme, on peut utiliser le document du MSSS préparé spécifiquement pour faire face à l'influenza saisonnier, qui sera d'ailleurs mis à jour pour septembre 2006.⁷

Les gestionnaires seraient aussi bien avisés de prévoir un plan de relève des employés absents en cas de pandémie. La solution retenue pourrait être d'allonger les heures de travail des employés restants, mais on peut aussi dresser une liste de bénévoles, d'anciens employés ou de membres des familles des résidents qui pourraient prêter main forte en cas de besoin.

Une autre mesure de prudence serait de faire des réserves de certains produits spécifiques au traitement de l'influenza pour lesquels il risque d'y avoir une pénurie, notamment des masques.

En ce qui concerne la poursuite des opérations de votre résidence ou CHSLD, voici quelques recommandations à l'intention des dirigeants de PME qui pourraient être utiles :

- identifier les personnes-clés à qui transférer les connaissances essentielles à la bonne marche des affaires ;
- chercher dès maintenant d'autres fournisseurs et sous-traitants qui pourraient dépanner, en cas de besoin ;
- établir un « plan de match » avec la banque pour savoir ce qui arriverait en cas de ralentissement des activités.⁸

Les Manufacturiers et exportateurs canadiens ont aussi publié un guide conçu pour toutes les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Cet outil devrait aider les gestionnaires à concevoir un plan de mesures préventives qui leur permettrait de poursuivre leurs opérations, advenant une pandémie. Il leur propose des moyens de réduire au maximum l'impact de la pandémie à tous les niveaux, incluant celui de la santé financière de l'entreprise. Intitulé *Guide de planification de la continuité*, ce guide peut être téléchargé gratuitement au : www.cme-mec.ca/national/template_na_f.asp?p=23. On peut aussi commander en ligne une copie imprimée, moyennant des frais de 50 \$ plus TPS. ■

1 Site Internet d'information concernant la pandémie du gouvernement du Québec, www.pandemiequebec.ca
 2 Idem
 3 Dubé, Catherine, Lemieux, Raymond, « Le monde a la chair de poule », Québec Science, avril 2006, p. 30
 4 Idem, p. 31
 5 Site Internet des Manufacturiers et exportateurs du Canada : www.cme-mec.ca/national/template_na_f.asp?p=23
 6 Bergeron, Maxime, « Grippe aviaire : les PME ne sont pas prêtes », La Presse, 19 mars 2006
 7 Ce document s'intitule « Protocole d'intervention - Influenza - Prévention, surveillance et contrôle - Influenza en milieu d'hébergement et de soins de longue durée » et a été publié par le MSSS en avril 2002. On peut le trouver sur le site Internet du MSSS (www.msss.gouv.qc.ca) dans la section « Documentation », puis dans « Publications ».
 8 Bergeron, Maxime, « Grippe aviaire : les PME ne sont pas prêtes », La Presse, 19 mars 2006

LA SOURCE

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

Sites Internet :

CONCERNANT LE RISQUE DE PANDÉMIE D'INFLUENZA

- 1) Agence canadienne de santé publique
www.phac-aspc.gc.ca
- 2) Manufacturiers et exportateurs canadiens
www.cme-mec.ca/national/template_na_f.asp?p=23
- 3) Organisation mondiale de la Santé (OMS)
www.who.int/fr
- 4) Portail sur la pandémie d'influenza du gouvernement du Canada
www.influenza.gc.ca/index_f.html
- 5) Portail sur la pandémie d'influenza du gouvernement du Québec
www.pandemiequebec.ca

Mémoires, rapports et études :

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX SUR LES SERVICES AUX AÎNÉS EN PERTE D'AUTONOMIE

- 1) Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean, *Plan d'action régional 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie*, décembre 2005, 50 p.
http://www.d4m.com/axion/rsss/web/document/Plan_action_perte_autonomie.pdf
- 2) Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, *Vision stratégique et plan de mise en œuvre 2005-2010 des services aux personnes âgées en Mauricie et au Centre-du-Québec*, décembre 2005, 48 p.
<http://www.agencess04.qc.ca/documents/2006/Plan%20d'action%20vieillesse%202005-2010.pdf>
- 3) Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, *Programme-services perte d'autonomie liée au vieillissement (PALV) Estrie 2005-2010*, novembre 2005, 85 p.
<http://www.santeestrie.qc.ca/agence/publications/divers/palv.pdf>
- 4) Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, *Réseaux de services intégrés. Perte d'autonomie liée au vieillissement. Cadre de référence régional Outaouais*, avril 2006, 59 p.
<http://www.rsss07.gouv.qc.ca/app/DocRepository/10/Publications/CadreReferenceRSIPALV2006.pdf>

- 5) Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Plan d'action 2005-2010 pour les services aux personnes âgées de la région de Montréal : sommaire du dossier*, janvier 2006.
http://www.santemontreal.qc.ca/pdf/ca/plan_sommaire.pdf

Études publiées par la Société d'habitation du Québec

- 1) Société d'habitation du Québec, *Conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural*, Gouvernement du Québec, mai 2006, 90 p.
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/publications/M18927.pdf>
- 2) Société d'habitation du Québec, *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*, Gouvernement du Québec, mai 2006, 106 p.
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/publications/M18923.pdf>
- 3) Société d'habitation du Québec, *L'évolution démographique et le logement au Québec : rétrospective 1991-2001 et perspectives 2001-2051*, Gouvernement du Québec, mai 2006, 138 p.
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/publications/M18922.pdf>

Étude française

- 1) Tugores, François, *La clientèle des établissements d'hébergement pour personnes âgées : situation au 31 décembre 2003*, Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques, numéro 485, avril 2006, 8 p.
<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er485/er485.pdf>

Revue et magazines :

- 1) Laplante, Charlaïne, « Bilan des visiteurs du Conseil canadien d'agrément », *L'Interactif*, vol. 11, no 2, p. 1.
- 2) Laplante, Charlaïne, « Nouvelles de la recherche : famille et soins aux personnes âgées : enjeux, défis et stratégies », *L'Interactif*, vol. 11, no 2, p. 5.
- 3) McKenzie, Ronald, « Budget du Québec : les aînés y trouvent (un peu) leur compte... », *Bel Âge magazine*, juin 2006, p. 59-61.
- 4) *Objectif prévention*, vol. 29, no 2, qui comporte plusieurs articles sur la coopération entre travailleurs de différentes générations. ■

Gestionnaire de vos dossiers en santé et sécurité au travail, Groupe AST offre encore plus :

- ▶ Services de paie
- ▶ Assurances collectives
- ▶ Gestion des ressources humaines
- ▶ Gestion de la santé et de la sécurité au travail
- ▶ Formation
- ▶ Gestion du temps et des présences
- ▶ Recouvrement fiscal



GROUPE AST
une filiale d'ADP Canada
POUR UNE SOLUTION GLOBALE

Découvrez les avantages de traiter avec un fournisseur unique. Communiquez avec un associé aux ventes du Groupe AST.



1 800 565 4343 > 514 848 9899 > 418 650 4490
www.groupeast.com

AQUAelectronik
Technologies Inc.

Un fabricant québécois d'équipements pour les salles de bain

Produits durables, sécuritaires, homologués
Meilleure garantie du marché
Meilleur rapport qualité/prix



Baignoire à hauteur variable



Levier avec civière au bain



Levier avec chaise



Civière-Douche

1.800.442.2246

1152, rue Saint-Michel, St-Césaire, Québec
www.aquaelectronik.ca

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- La Direction de la santé publique de Montréal a publié, en juin 2005, le *Plan montréalais de prévention et protection en cas de chaleur accablante*.

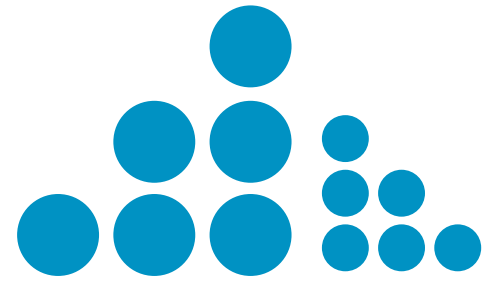
On peut le télécharger à l'adresse suivante :
www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chaleur/pdf/planchaleur2005.pdf

- Emploi-Québec offre aux entreprises des conseils et un soutien financier pour mieux gérer leurs ressources humaines et développer leurs compétences :
 - coaching de gestion pour vous ou votre personnel d'encadrement,
 - consultation en gestion des ressources humaines,
 - formation pour vos employés,
 - subvention salariale à l'embauche de certain(e)s candidat(e)s,
 - diffusion gratuite de vos offres d'emploi sur le site Internet www.emploi Quebec.net sous Placement en ligne.

Pour en savoir davantage sur ce que peut vous offrir Emploi-Québec, communiquez avec le personnel des services aux entreprises de votre centre local d'emploi.

Vous trouverez ses coordonnées sur le site Internet.

- Plusieurs agences de santé et de services sociaux ont publié un plan d'action régional portant sur la mise en œuvre des services aux aînés en perte d'autonomie pour la période de 2005 à 2010. Cinq agences ont publié un tel plan, dans la foulée du plan d'action provincial rendu public par le ministre Couillard l'automne dernier. Pour savoir si l'agence de votre région s'est dotée d'un plan et en quoi il consiste, consultez la liste des agences et les liens Internet que vous trouverez dans **La source**. ■



L'ÉVÈNEMENT

UNE NOUVELLE SIGNATURE POUR LE CONGRÈS ANNUEL DE L'ARCPQ!

Pour souligner l'importance stratégique de cette rencontre annuelle organisée par l'ARCPQ à l'intention des membres et des non-membres, nous avons développé une signature qui, année après année, contribuera à renforcer l'image de marque de l'Association.

L'ÉVÈNEMENT, c'est le rassemblement unique et dynamique d'une communauté d'intérêt qui se retrouve annuellement sous un même toit pour échanger, partager et réfléchir ensemble sur les sujets de l'heure.

L'ÉVÈNEMENT se déploie selon une formule flexible qui évolue pour répondre aux besoins en constante évolution des membres de l'ARCPQ.

Le logo de L'ÉVÈNEMENT évoque le dynamisme de l'Association et exprime la diversité de ses membres qui, en unissant leurs efforts, contribuent au bien-être collectif.



Lauréat 2005

Trophées

Contech

Catégorie produit innovateur,
développement durable

O COV

La peinture à l'état pur

Investissez dans le revêtement durable

Conçue selon une formule zéro COV, Sico Ecosource^{MD} réduit à zéro les émissions dommageables à la couche d'ozone et ne dégage aucune odeur incommode. Cette nouvelle peinture haute performance au latex 100% acrylique résiste aux cycles de gel et dégel et s'adapte parfaitement à vos plans ainsi qu'à vos normes en matière d'environnement. Le choix par excellence pour l'obtention de la certification de projet LEED.

SICO ECOSOURCE EST CERTIFIÉE GREEN SEAL.



La façon la plus rapide, mesurable et directe
de faire connaître votre résidence et vos services!



Une visite personnalisée
de votre résidence sur
les ondes du canal
Shopping TVA.

40 %
des téléspectateurs
sont âgés de 55 ans
et plus.

Bonheur Retraite
rejoint plus de
1 245 000 foyers
câblés au Québec!

Inscription ouverte

La grille sera très vite remplie alors hâtez-vous de vous inscrire!

bientôt sur



réalisé par



Pour plus d'informations veuillez nous contacter au (514) 990-3114

Welcome 360 Inc., 4020 St-Ambroise, suite 267, Mtl., H4C 2C7